

CE DOCUMENT DOIT FIGURER COMME PREMIÈRE PAGE DE LA COPIE DESTINÉE À L'EXAMINATEUR EXTERNE.

AVERTISSEMENT

à l'intention de l'examineur

d'un mémoire en traduction littéraire

Selon nos règlements, le mémoire en traduction littéraire comporte à la fois une traduction littéraire et un travail théorique ou critique. Le premier volet est composé de la traduction d'un texte (ou d'un extrait de texte) littéraire : un récit, une partie d'un roman ou d'une pièce de théâtre, une ou quelques nouvelles, des poèmes, un ou des essais, etc. Cette traduction occupe environ les deux tiers du mémoire. Le second volet peut soit porter sur l'œuvre ou sur l'auteur qui fait l'objet de la traduction, soit se pencher sur une question traductologique en lien avec la traduction effectuée. Cette analyse, qui occupe environ le tiers du mémoire, ne constitue pas une recension des choix de traduction retenus ni de leurs justifications. Une courte section du mémoire (placée au début, à la fin ou entre les deux parties) doit énoncer et problématiser le lien entre les deux volets principaux. L'ensemble du mémoire fait généralement de 80 à 100 pages.

La direction des études de 2^e et 3^e cycles
et de la recherche
Département de langue et littérature françaises
Université McGill